

Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :
Seconde professionnelle

Module : EG 4
L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

Préambule

Les documents d'accompagnement ont pour vocation d'aider les enseignants à mettre en œuvre l'enseignement décrit dans le référentiel de diplôme en leur proposant des exemples de situations d'apprentissage permettant de développer les capacités visées. Ils ne sont pas prescriptifs et ne constituent pas un plan de cours. Ils sont structurés en items recensant les savoirs mobilisés assortis de recommandations pédagogiques.

L'enseignant a toute liberté de construire son enseignement et sa stratégie pédagogique à partir de situations d'apprentissage différentes de celles présentées dans les documents d'accompagnement. Il a aussi la liberté de combiner au sein d'une même situation d'apprentissage la préparation à l'acquisition d'une ou de plusieurs capacités.

Quels que soient les scénarios pédagogiques élaborés, l'objectif est l'acquisition des capacités présentées dans le référentiel de diplôme, qui nécessite de ne jamais perdre de vue l'esprit et les principes de l'évaluation capacitaire.

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne, l'appropriation du principe de laïcité, mais aussi avec les attentes des milieux professionnels et sociaux. Dans la continuité des objectifs poursuivis dans le cadre du socle commun et en vue de l'acquisition de la capacité à agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles visée par le cycle terminal du bac professionnel, la classe de seconde doit permettre aux apprenants de développer des projets mettant en œuvre :

- Des expériences motrices variées
- Des compétences méthodologiques dans la conduite collective de projets
- Des stratégies collaboratives
- L'appropriation d'outils et de démarches numériques permettant une communication universelle, autonome, raisonnée et responsable

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

Pour accompagner spécifiquement les pédagogies adaptées au développement d'un mode de vie actif et solidaire :

Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques - Rapport Evaluer l'école pour la réussite de tous, Juanico R., Tamarelle-Verhaeghe M., 2018

Santé Publique France - Les compétences psychosociales, un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes – Synthèse et état des connaissances scientifiques et théoriques réalisé en 2021.

Revue EPS et Aeeps

Site de l'AEEPS (Association des enseignants en Education physique et sportive) et de la Revue EPS

SEVE C. et TERRE N., (2016), Dossier EP&S n°84, L'EPS du dedans - Pour un enseignement inclusif, citoyen et ouvert vers le futur

TRAVERT M., MASCRET N., (2020), Dossier EP&S n°89, L'élève lycéen en EPS - Approfondir son expérience dans 23 APSA.

EMC- Laïcité

Ressources pour l'enseignement de la laïcité : <https://eduscol.education.fr/1620/la-laicite-l-ecole-outils-et-ressources>

Vademecum « La laïcité à l'école », octobre 2020 : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>

Le coffret « le guide républicain » : <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>

Consulter l'espace du Conseil des sages de la laïcité : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>

Qu'est-ce que la laïcité ? Une introduction par le Conseil des sages de la laïcité, Janvier 2021, MEN

La plate-forme citoyenneté de l'EA : <https://citoyennete.educagri.fr/>

Précisions sur les attendus de la formation

L'enseignement de ce module, résolument pluridisciplinaire, mobilise l'horaire d'EMC fléché dans les EIE en vue de travailler sur un projet permettant aux élèves de s'approprier et mettre en œuvre le principe de laïcité, en s'appuyant notamment sur l'hommage à Samuel Paty et la journée de la laïcité du 9 décembre. L'enseignement d'ESC permet d'intervenir en appui sur ce projet notamment sur le plan méthodologique en favorisant des méthodes actives et une approche collaborative de l'action, mais aussi en matière de diffusion médiatique de cette action. Une attention particulière est donc portée aux traces attestant de l'engagement du groupe classe, et de chacun, en vue de la valorisation institutionnelle et publique de l'action. Les TIM sont mobilisées pour permettre la production de contenus numériques de création et de partage adaptés en vue de cette diffusion médiatique. Les notions abordées dans le champ du numérique sont à mettre en lien avec le cadre de référence européen DIGCOMP [Digital Competencies] et sa déclinaison française le cadre de référence des compétences numériques CRCN conformément à l'article D. 121-1 du Code de l'éducation afin de commencer à préparer au mieux les apprenants à la certification Pix qui intervient en fin de classe de terminale.

Le total cumulé des horaires EMC-ESC-TIM est à regrouper en début d'année scolaire pour conduire l'action à l'occasion de la journée de la laïcité fixée au 9 décembre.

Dans le contexte de ce module à fortes visées citoyennes et collaboratives, les thématiques supports de formation en lien avec la motricité, doivent nécessairement être précisées par l'enseignant EPS (l'équipe si l'établissement compte plus d'un enseignant EPS) au regard de son contexte local d'enseignement et ainsi préparer au mieux ce qui est à enseigner-certifier sur les années de 1^{ère} et terminale.

Pour une éducation physique, sportive, artistique et d'entretien

Les éléments proposés ci-dessous s'inscrivent dans la logique d'un enseignement bâti autour d'attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) déjà investis par les équipes EPS qui comptaient des filières générales et technologiques dans leur établissement. En ce sens, ce qui sera identifié comme « attendus » en fin de niveau terminale Bac pro, doit être préparé et décliné par les équipes sur l'année de seconde. Cette année de seconde constitue la première d'un parcours de formation lycéen qu'il convient de rendre le plus lisible possible pour l'apprenant. Elle est aussi l'année qui organise la continuité avec les objectifs poursuivis dans le cadre du socle commun de connaissances, compétences et de culture (S4C).

Les enseignants autonomes dans la définition des contenus d'une éducation physique répondant aux capacités du module EG4 et adaptée à leurs caractéristiques locales d'enseignement prennent appui sur :

- les attendus de fin de lycée professionnel,
- les cinq champs d'apprentissage.

3 AFLP ont été retenus pour cet enseignement, chacun d'entre eux décliné autour de 3 items. Par définition, l'ensemble

des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné¹ dans le cursus afin de viser une éducation physique complète.

Efficacité motrice dans les projets de performance individuel et collectif

Permet d'opérationnaliser prioritairement les domaines 1 et 5 du S4C

- Développement des ressources énergétiques, perceptives et décisionnelles, émotionnelles
- Mobilisation de coordinations techniques en lien avec l'Apsae
- Développement d'une culture tactique et stratégique en lien avec l'Apsae

Savoir s'entraîner/s'entretenir

Permet d'opérationnaliser prioritairement les domaines 2 et 4 du S4C

- Procédure d'échauffement et de récupération adaptées aux Apsae
- Conception, analyse et régulation de son activité et engagement physique, psychologique au regard de l'Apsae et des états de forme
- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour la prévention de certains troubles.

Ce dernier item intervenant souvent comme la résultante des deux premiers, il ne saurait faire l'objet d'un enseignement en tant que tel.

Investissement dans différents rôles sociaux

Permet d'opérationnaliser prioritairement les domaines 3 et 5 du S4C

- Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celles des autres apprenants
- Développement d'attitude et savoir-faire collaboratifs ; stratégie d'organisation et résolution collective
- Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Au sein du projet pédagogique, l'équipe caractérise, sans en dévoyer le sens, ces AFLP dans les activités physiques, sportives artistiques et d'entretien (APSAE) retenues. Ces derniers tiennent compte de la spécificité des parcours et des profils des élèves qui s'y engagent. Le choix des AFLP retenus comme prioritaires pour chaque séquence d'enseignement relève de la liberté pédagogique des équipes et dépend des caractéristiques des élèves. La logique de cet engagement vise à **produire** des séquences plus qu'à reproduire des séquences observées dans un établissement différent.

Les 3 AFLP doivent être visés sur chaque séquence. Il convient de les organiser suivant une logique curriculaire sur les 3 années que constituent le parcours de l'apprenant.

Le tableau de synthèse suivant constitue la base de travail pour élaborer en équipe pédagogique les grilles d'évaluation pour chaque APSAE à l'échelle du cursus lycée.

| AFLP 1 Efficacité motrice dans les projets de performance individuel et collectif | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Degré 1 Insatisfaisant | Degré 2 A consolider | Degré 3 Satisfaisant | Degré 4 Très satisfaisant |
| AFLP 1.1 Développement des ressources énergétiques, perceptives et décisionnelles, émotionnelles | | | |

¹ L'item 3 des AFLP 1 (développement d'une culture tactique et stratégique) et AFLP 2 (création d'habitude de santé) peuvent dans certaines Apsae apparaître comme des résultantes des deux premiers items, il n'est pas toujours opportun de les enseigner en tant que tels.

| | | | |
|---|---|--|--|
| Intensité faible, engagement désordonné | Intensité irrégulière | Intensité forte | Intensité optimale, engagement effectif |
| AFLP 1.2 Mobiliser des coordinations techniques en lien avec l'APSAE | | | |
| Recours à un faible bagage technique | Reproduction de techniques dont l'efficacité est limitée | Recours et mobilisation de techniques efficaces | Recours et mobilisation de techniques efficaces. Efficacité optimale |
| AFLP 1.3 Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA(E) | | | |
| Spontanéité prédomine | Choix tactiques perceptibles et limités par le répertoire technique | Analyse pertinente et mise en place de stratégies efficaces. Installation d'une culture tactique | Choix tactiques et stratégiques adaptés |

| | | | |
|--|---|--|---|
| AFLP 2 Le savoir s'entraîner/s'entretenir | | | |
| Degré 1 Insatisfaisant | Degré 2 A consolider | Degré 3 Satisfaisant | Degré 4 Très satisfaisant |
| AFLP 2.1 Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux APSAE et à une situation professionnelle projetée | | | |
| Procédure superficielle | Procédure plaquée | Procédure en lien avec l'Apsae | Procédure complète, progressive et pertinente (/Apsae et ou Situation professionnelle) |
| AFLP 2.2 Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard de l'APSAE et des états de forme | | | |
| Activité incontrôlée, désordonnée | Activité contrôlée lorsqu'elle est guidée par l'enseignant. | Préparation, entraînement et récupération adaptés. | Préparation, entraînement, récupération adaptés et efficaces. Autonomie totale dans la pratique |
| AFLP 2.3 Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (musculo squelettiques, addictions, obésité,) | | | |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Peu concerné, peu sensible aux conseils de l'enseignant | Peu de connaissances anatomiques, connaît quelques règles et principes d'entretien physique | Quelques connaissances anatomiques, sensible à l'importance d'un entretien physique régulier. Reproduit des gestes. | Connaissances anatomiques précises, programme des activités physiques régulières en lien avec sa pratique professionnelle. |
|---|---|---|--|

| AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif | | | |
|--|---|---|--|
| Degré 1 Insatisfaisant | Degré 2 A consolider | Degré 3 Satisfaisant | Degré 4 Très satisfaisant |
| AFLP 3.1 Communication et expression orale en lien avec sa pratique et celle des autres élèves. | | | |
| Prises de parole timides et limitées à des réponses aux questions posées. | Prises de parole plus régulières. Le vocabulaire est approximatif ou peu approprié au contexte du cours d'EPS. | Prises de parole régulières et assumées, adaptées au contexte du cours d'EPS (encouragements d'autres élèves et consignes relatives à l'organisation) | Prises de parole réfléchies et assumées, Le vocabulaire est précis, adapté au contexte de l'Apsae (techniques, tactiques et stratégiques) |
| AFLP 3.2 Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et résolution collective, règles de fonctionnement collectif | | | |
| Participation subie Investissement ponctuel dans un rôle | Participation timide Investissement dans un rôle parmi ceux distribués | Participation active Investissement dans plusieurs rôles | Participation bienveillante et constructive Investissement dans tous les rôles avec efficacité |
| AFLP 3.3 Tutorat, aide à l'apprentissage | | | |
| Concentration délicate sur les temps d'observation | Saisie des données observées sur la fiche respectant fidèlement les critères d'observation retenus | Ébauche de mise en relation des constats relevés avec des propositions simples d'aide à la réussite | Mise en relation des constats relevés avec des propositions simples d'aide à la réussite |

Ainsi, « développer un mode de vie actif et solidaire » au sein de ce module suppose de mettre en lien des compétences d'ordre motrices, psychosociales et méthodologiques.

Ces dernières sont développées au sein de 5 champs d'apprentissages traversés par des logiques internes capables de spécifier la nature des expériences motrices vécues par les élèves.

Les cinq champs d'apprentissage (CA)

Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique dans lequel l'individu apprend de la relation principale qu'il crée avec le temps et l'espace (CA1), avec l'environnement (CA2), par le regard de l'autre (CA3), par l'opposition à autrui (CA4), et par lui-même à travers l'entretien et le développement de soi (CA5). La spécificité de cette relation est exprimée dans l'intitulé de chaque champ d'apprentissage. Les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale. Les CA sont complémentaires pour offrir une formation complète.

CA1: réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.

CA2: adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.

CA3: réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui.

CA4: conduire un affrontement inter individuel ou collectif pour gagner

CA5: réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Evaluation :

Le Document d'accompagnement (DA) thématique relatif à l'enseignement de l'EPS en bac professionnel précise les grilles « référentiels de champs » et vient ainsi compléter le tableau de synthèse des AFLP proposé ci-dessus. Ces deux outils doivent contribuer à installer les procédures d'évaluation comme des leviers de la formation des apprenants. En effet, le professeur conçoit des situations d'évaluation qui renseignent les apprenants sur le degré d'acquisition des compétences au fil des séances et des séquences. Il veille à les informer régulièrement sur l'évolution de leurs acquisitions.

Pour chaque champ d'apprentissage, l'évaluation des AFLP est réalisée durant les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long. Afin de porter ses fruits, une séquence d'enseignement nécessite un volume horaire de 12h minimum pour une APSAE programmée en classe de seconde.

Education physique et sportive adaptée

Une attention particulière est portée à la gestion des inaptitudes ponctuelles ou totales d'élèves. Un protocole est élaboré par l'équipe. L'inaptitude partielle ou totale appelle inclusion. Elle suppose un programme d'activité physique adapté (AFLP1) et engage également l'élève au titre des AFLP 2 et 3. La note de service DGER/SDPFE/2016-826 du 25 novembre 2016 propose des modes d'inclusion des élèves inaptes ou à besoins éducatifs particuliers pour la pratique de l'EPS.

Par ailleurs, l'ensemble de la communauté éducative porte une attention particulière à la concordance entre l'aptitude professionnelle requise (stage et pratique professionnelle) et une pratique adaptée de l'EPS.

Sportifs de Haut Niveau (SHN)

Conformément à la circulaire interministérielle du 5 novembre 2020 relative aux Sportifs de Haut Niveau, des aménagements de scolarité peuvent être mis en place, selon des rythmes qu'il appartient d'apprécier. Ils prennent en compte les contraintes d'entraînement de ces sportifs(ives).

Engagement dans un projet citoyen en lien avec les valeurs de la République

Appropriation et mise en œuvre du principe de laïcité

L'enseignement moral et civique contribue à transmettre les valeurs et principes de la République afin de les faire vivre et partager. Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté par la prise de conscience des responsabilités individuelle et collective. Il développe les capacités à argumenter, à construire une autonomie de jugement et de pensée, à coopérer et à agir dans la Cité. L'enseignement moral et civique s'inscrit dans la perspective de la construction et de l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Il ouvre l'apprenant au pluralisme des modes de pensée et des pratiques sociales et professionnelles, dans le

respect des principes et des valeurs de la République et de la démocratie. Il l'aide à devenir un citoyen responsable et libre, à forger son sens critique et à adopter un comportement éthique. Dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'apprenant. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de capacités dans tous les domaines de la culture civique.

Le référentiel de la classe de seconde est construit autour de la notion de laïcité, l'un des principes de la République française : l'École de la République porte ce principe depuis la loi de 1882. Le cadre laïque de l'École garantit à l'apprenant des conditions propices à son instruction, à son éducation et à son émancipation.

C'est bien un projet mené par la classe qui conduit l'apprenant à s'approprier les connaissances suivantes :

- La laïcité est un principe républicain inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République : la France est une République laïque qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».
- L'école, laïque depuis 1882 pour protéger l'élève de toute emprise (religieuse, politique, partisane, économique...), lui permet de construire son jugement ; la laïcité est un des fondements de l'École de la République.
- La loi de la séparation des Églises et de l'État (1905) garantit la liberté de conscience des individus et les conditions du libre exercice des cultes. La liberté est donc au cœur de la laïcité.
- Les agents de la fonction publique, soumis à l'obligation de neutralité du service public, ne peuvent pas, dans le cadre de leurs fonctions, manifester leur appartenance religieuse par le port ostensible d'un signe religieux. Les employés des entreprises privées ne sont pas soumis à cette obligation ; l'employeur peut cependant introduire dans son règlement intérieur des dispositions particulières.

Notions et mots-clés : Laïcité, liberté, liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État.

Références exploitables : - Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 10 et 11). - Loi sur l'enseignement primaire obligatoire du 28 mars 1882 (art. 2, 4). - Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2). - Article 1er de la Constitution de la Ve République (4 octobre 1958). - Loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics (15 mars 2004). - Articles L. 1121-1, L. 1321-3, L. 1321-2-1 du Code du travail (la laïcité dans le monde du travail). - Charte de la laïcité à l'école (2014). - Journée nationale de la laïcité à l'École de la République (2015), fixée au 9 décembre.

Engagement dans un projet collectif

Pour construire cet enseignement et permettre aux apprenants de s'approprier et de mettre en œuvre le principe de laïcité, l'équipe pédagogique engage la classe dans un projet collectif dont la forme est libre et ouverte. Le professeur d'histoire-géographie-EMC pilote ce projet qui est conçu afin de prévoir des démarches variées, actives et efficaces conciliant débats, recherches, réalisations et communication. En fonction de l'ambition du projet porté, le professeur d'ESC peut venir en soutien de ce pilotage si du volume horaire d'EIE est mobilisé à cet effet.

Dans une démarche résolument civique et citoyenne, l'EMC initie progressivement les apprenants à la pratique du débat réglé⁽¹⁾ qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public afin d'argumenter, d'écouter, échanger, nuancer son propos... Des questionnements sur la laïcité doivent permettre des échanges et des apports historiques et juridiques : le principe de laïcité s'applique-t-il partout de la même manière ? Pourquoi la laïcité est-elle une condition de la vie en société ? La laïcité est-elle une atteinte à ma liberté de croire ?

Dans une démarche d'enquête, l'apprenant conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise...). Les situations rencontrées dans l'établissement et dans le monde professionnel nourrissent donc l'enseignement : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne, dans et hors la classe, à l'internat, dans les instances de l'établissement, dans les centres de formation, dans les entreprises à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel, elles offrent à l'apprenant de multiples possibilités de s'inscrire dans une démarche collective et de faire preuve de civisme. Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références » indiqués dans le référentiel : l'apprenant consolide ainsi sa culture civique. Ce projet collectif permet éventuellement d'établir des liens avec l'engagement individuel de certains jeunes notamment pour les établissements qui présentent l'unité facultative « engagement citoyen ».

Le projet aboutit à une production finale collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Les formes possibles du projet sont très nombreuses : expositions, débats, spectacles vivants (théâtre, théâtre-forum, danse, arts de la rue, musique), vidéos, émissions web TV, teaser vidéos, émissions webradio, affiches, land-art sur le thème de la laïcité, olympiades laïques, Web blogs... L'ambition du projet est à rapporter aux moyens mobilisés. Le projet peut rester en interne, il a vocation à profiter aux autres classes de l'établissement.

Il est préconisé de débiter le projet autour du 16 octobre pour évoquer l'hommage à Samuel Paty et de le mettre en avant dans l'établissement le 9 décembre à l'occasion de la journée de la laïcité.

(1) Sur le débat réglé, cf. https://www.ac-caen.fr/dsden50/circo/granville/IMG/pdf/emc_debat.pdf

Diffusion de l'action conduite

Par une approche concrète, on expérimente différents modes de création et de diffusion de contenus en fonction des objectifs de communication retenus et des publics envisagés.

La production individuelle ou collective de supports variés implique une pratique numérique pour la médiatisation du projet (e-portfolio, expo en ligne, captation et diffusion de vidéo, création d'espaces dédiés sur les réseaux sociaux, webradio, etc.).

La production de traces ou de témoignages numériques nécessaires à la diffusion du projet : textes, images, son, vidéos, animations... permettent d'identifier l'engagement du groupe classe, les étapes de son action mais également de valoriser l'ensemble du projet dans toutes ces dimensions et d'en faire la promotion.

Il est indispensable de réfléchir en amont au lien avec la communication institutionnelle de l'établissement.

Le groupe classe, en « mode projet », doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

quel message ? Avec quel(s) contenu(s) ? Par quels moyens ? Sous quelle(s) forme(s) ? Pour qui ?

Évaluation : la médiatisation du projet doit pouvoir être évaluée. Cette évaluation s'effectue au moyen de critères de réussite co-construits par le groupe classe. On doit être en mesure de déterminer et de caractériser ce qui fait la réussite d'une démarche de communication médiatisée. On doit également être en capacité de mesurer les apports et d'explicitier les compétences psychosociales mobilisées par une telle approche.

En ESC, le traitement du fait médiatique abordé dans le module EG3, trouve ici un champ d'application concret à travers cette expérience collective. Il s'agit d'en contextualiser les apprentissages : les apprenants créent, publient et diffusent des contenus en lien avec leur action et en toute responsabilité.

Cette approche propédeutique préfigure les éléments des modules MG3 (médiatisation de la création individuelle de l'élève) et MG4 (valorisation du projet collectif) du cycle terminal de BAC Pro en matière de création et de diffusion de contenus.

Outils informatiques de création et de partage de contenus pour un usage universel, autonome, raisonné et responsable

Environnement numérique, risques, sécurité, accessibilité

En lien avec les autres disciplines participant à l'enseignement de ce module, les enseignants/formateurs abordent:

- la prise en main en toute sécurité d'un environnement numérique de travail lié au contexte d'apprentissage et d'éducation (protection et sécurité),
- la prévention et la limitation des risques et impacts liés au numérique et l'exploitation de ses potentialités dont la lutte contre l'illectronisme,
- la présentation des règles d'accessibilité numérique (inclusion numérique),
- les notions de responsabilité et de droits et de devoirs des acteurs sur Internet et les réseaux sociaux.

Création de contenus numériques universels et responsables

Une pédagogie de projet interdisciplinaire est ici largement recommandée. Les enseignants/formateurs abordent :

- les usages des outils de création de contenus (traitement de textes y compris document composite et long, outils de PréAO, PAO, création et utilisation de sons, d'images et de vidéos numériques y compris en utilisant les ordiphones. L'exhaustivité n'est pas ici à rechercher, tous les outils ne sont pas à aborder, les enseignants/formateurs opèrent des choix en fonction du contexte et des projets auxquels ils participent,
- les usages d'internet, des outils de publication Web et des réseaux sociaux (interagir universellement dans le respect de soi et des autres -Netiquette-),
- les usages des outils de publication et de travail collaboratif (publier, partager, collaborer) dans le respect du droit et de l'éthique.

Une mise en relation est réalisée entre les compétences numériques acquises dans ce module et celles qui correspondent au cadre de référence des compétences numériques CRCN.